

# Demande de subvention départementale

(un dossier par section sportive)

## DÉPLACEMENTS AUX COMPÉTITIONS des sportifs inscrits dans les sections sportives scolaires des collèges val-de-marnais

du / / au / /

### 1 - Renseignements concernant le collège

Nom du collège : .....

Nom du président de l'association sportive ou du principal de collège (rayer la mention inutile) :  
.....

Adresse du collège : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Tél. fixe : ..... Tél. portable : ..... Télécopie : .....

Courriel : .....

### 2 - Renseignements concernant la section sportive

#### Responsable

Monsieur  Madame

Nom : ..... Prénom : .....

Tél. fixe : ..... Tél. portable : ..... Télécopie : .....

Courriel : .....

Discipline enseignée : .....

### 3 - Pièces à fournir (à joindre en annexe) au plus tard au 31 juillet

- un calendrier des compétitions écoulées indiquant le lieu et la date de chacune d'elles;
- une copie de chacune des feuilles de matches;
- les justificatifs des dépenses concernant les déplacements;
- un relevé d'identité bancaire au nom de l'association sportive ou du collège.

## Déplacements

	Date	Lieu	Objet de la rencontre (amicale, académique,..)	Nombre de compétiteurs inscrits sur la feuille de match	Nombre d'accompagnateurs
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					

### 4 - Conditions d'attribution de la subvention

La subvention est accordée aux collèges val-de-marnais dans lesquels au moins une section sportive scolaire a été créée par arrêté du recteur d'académie.

Lorsqu'il y a plusieurs sections sportives dans un collège, chacune pourra être aidée à ce titre.

**Tout déplacement non justifié ne sera pas retenu dans le calcul d'attribution de la subvention.**

La subvention est versée au collège au vu du dossier complet de demande et après adoption de celle-ci par l'assemblée départementale. La subvention est établie dans la limite des crédits inscrits au budget du Département.

Date	Vu et certifié Signature du/de la Président(e)

L'ensemble de ces données est obligatoire pour que le dossier puisse être traité.

Documents à renvoyer au plus tard un mois avant la date prévue pour le déroulement de la manifestation à :

**Monsieur le Président du Conseil départemental**

Hôtel du département

DJSVVM - service des sports

94054 Créteil Cedex

Tél. : 01 43 99 73 90 - Télécopie : 01 43 99 73 96 - courriel : [sds@valdemarne.fr](mailto:sds@valdemarne.fr)

Les informations collectées dans ce document sont nécessaires au traitement de votre dossier par le Conseil départemental. Elles feront l'objet d'un traitement informatisé. Seuls les services départementaux en seront destinataires. Conformément à la loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Pour exercer ce droit, veuillez en formuler la demande par écrit à : Conseil départemental du Val-de-Marne - Hôtel du département - DJSVVM - Service des sports - 94054 Créteil Cedex